

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISAEF n° 00667
12/10/2018*
- VU** la Constitution ;
 - VU** le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU** le décret n° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU** le décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU** la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
 - VU** la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
 - VU** le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
 - VU** le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux ;
 - VU** le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
 - VU** le décret n° 2018-0802/PRES/PM/MS/MINEFID du 20 septembre 2018 portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma ;

Sur rapport du Ministre de la santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 01 août 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Natyon Dieudonné SOMA, Mle 111 281 J, Médecin de santé publique, est nommé Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma pour un premier mandat de trois (03) ans.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 octobre 2018



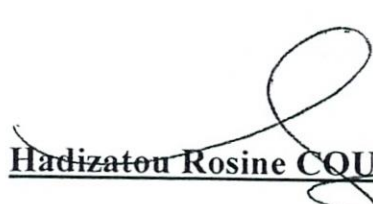

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

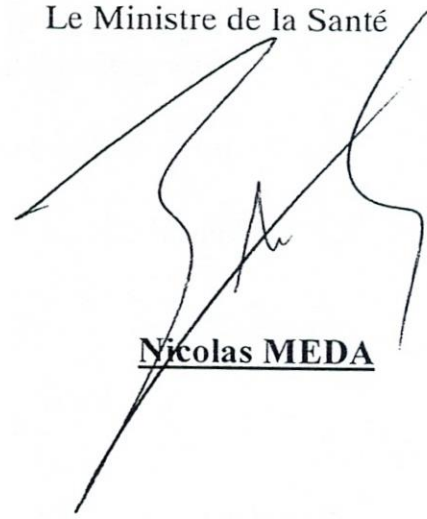


Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement


Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé


Nicolas MEDA